selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: 3.1 06/14/2024

Numéro de la FDS: 6000000000000

Date de dernière parution: 03/25/2022 Date de la première parution: 07/10/2018

### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom commercial : CUROX®BRK-A12

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis-

seur

United Initiators, Inc.

Adresse : 555 Garden Street

Elyria OH 44035 USA

United Initiators Canada Ltd.

2147 PG Pulp Mill Road

Prince George, BC-V2N 2S6 CANADA

Téléphone : +1-440-323-3112

Fac-similé : +1-440-323-2659

Numéro de téléphone en cas

d'urgence

CHEMTREC États-Unis (24h): +1-800-424-9300

CHEMTREC MONDE (24h): +1-703-527-3887 CANUTEC (24h): 1-613-996-6666

En cas d'incident au trans-

port

TERRAPURE Service d'intervention d'urgence (24h):

1-800-567-7455

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS

cs-initiators.nafta@united-in.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agents d'oxydation

## **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Matières solides combu: Catégorie 3

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 3.1 06/14/2024 600000000050 Date de la première parution: 07/10/2018

rantes

Poussière combustible : Catégorie 1

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Sensibilisation des voies

respiratoires

Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion unique

Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

## Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger







Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Peut former des concentrations de poussières combustibles

dans l'air.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme

ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

# Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P220 Tenir/ Stocker à l'écart des vêtements/ matières combustibles.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version 3.1

Date de révision: 06/14/2024

Numéro de la FDS: 6000000000000

Date de dernière parution: 03/25/2022 Date de la première parution: 07/10/2018

ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive. P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

#### Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée pour l'extinction.

## Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### **Autres dangers**

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Persulphate

selon le Règlement sur les produits dangereux



## CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 3.1 06/14/2024 60000000050 Date de la première parution: 07/10/2018

#### Formulation

### Composants

| Nom Chimique | Nom com-<br>mun/Synonyme      | No. CAS   | Concentration (% w/w) |
|--------------|-------------------------------|-----------|-----------------------|
|              | Peroxodisulfate de diammonium | 7727-54-0 | >= 75 - < 85 *        |

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Appeler immédiatement un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plu-

sieurs heures plus tard.

En cas d'inhalation : Administrer de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire ou de

cyanose.

Si la personne respire, l'amener à l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

En cas de contact avec la

peau

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les

vêtements et chaussures contaminées.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec les

yeux

: L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à

provoquer des lésions irréversibles et la cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: 3.1 06/14/2024

Numéro de la FDS: 6000000000000

Date de dernière parution: 03/25/2022 Date de la première parution: 07/10/2018

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus :

importants, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

effets sensibilisants

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Mousse

Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent auto-enflammer. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trou-

vant à proximité de la source d'incendie.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller

et répandre l'incendie.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

selon le Règlement sur les produits dangereux



## CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: 3.1 06/14/2024

Numéro de la FDS: 6000000000000

Date de dernière parution: 03/25/2022 Date de la première parution: 07/10/2018

risée.

Autres informations

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Suivez les conseils de manipulation et les recommandations

en matière d'équipement de protection.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'allumage.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

relatives à l'élimination".

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent auto-enflammer.

Nettoyer immédiatement les déversements.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

risée.

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utili-

ser beaucoup d'eau.

Absorber avec un absorbant inerte. Isoler les déchets et ne pas les réutiliser. Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appli-

selon le Règlement sur les produits dangereux



## CUROX®BRK-A12

Version 3.1 Date de révision: 06/14/2024

Numéro de la FDS: 6000000000000

Date de dernière parution: 03/25/2022 Date de la première parution: 07/10/2018

quer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Mesures d'ordre technique

Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir à l'écart des matières combustibles.

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de particules inhalables.

Protéger de toute contamination.

Protéger de l'humidité.

Ne pas avaler.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été

retiré.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Éviter le confinement.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.

Ne pas fumer.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Se laver à fond après manipulation.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Conditions de stockage sures

Garder dans le contenant original.

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien

aéré.

Conserver dans un endroit sec.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légi-

slations nationales.

Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres),

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 3.1 06/14/2024 600000000050 Date de la première parution: 07/10/2018

risque de désagrégation!

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Matières à éviter : Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de

l'entreposage.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de mé-

tal lourd et des substances réductrices.

Température d'entreposage

recommandée

< 30 °C

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants                         | No. CAS   | Type de<br>valeur (Type<br>d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base      |
|------------------------------------|-----------|--|---|-----------|
| Peroxodisulfate de diammo-<br>nium | 7727-54-0 | TWA                                      | 0.1 mg/m3   | CA AB OEL |
|                                    |           | TWA                                      | 0.1 mg/m3<br>(Persulphate)                        | CA BC OEL |
|                                    |           | TWA                                      | 0.1 mg/m3<br>(Persulphate)                        | ACGIH     |

Mesures d'ordre tech-

nique

Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre de type P

Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version 3.1

Date de révision: 06/14/2024

Numéro de la FDS: 6000000000000

Date de dernière parution: 03/25/2022 Date de la première parution: 07/10/2018

Filtre de type P

Protection des mains

Matériau : butylcaoutchouc

Délai de rupture : 480 min Épaisseur du gant : 0.47 mm

Matériau : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 480 min Épaisseur du gant : 0.40 mm

Remarques

Les données concernant le temps de pénétration/la résistance du matériel sont des valeurs standard! Le temps de pénétration exact et la résistance exacte du matériel seront obtenus du fournisseur des gants de protection. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux

S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

Veuillez suivre toutes les exigences locales et nationales en vigueur lors du choix des mesures de protection pour un lieu de travail donné.

Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidental du produit avec les yeux ne peut être exclu.

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si néces-

saire.

Protection de la peau et du

corps

Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel local d'exposition.

D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées.

Portez au besoin :

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné se-

lon le taux de concentration et la quantité de la substance

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 Date de révision: 600000000050 Date de la première parution: 07/10/2018 3.1 06/14/2024

dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

> Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

la manipulation du produit.

## **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect granuleux

Couleur jaune pâle

Odeur insignifiante

Seuil de l'odeur non établi(e)

pН

Concentration: env. 10 g/l

Point/intervalle de fusion Se décompose avant de fondre.

Point/intervalle d'ébullition Sans objet

Point d'éclair Sans objet

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former des concentrations de poussière combustible

dans l'air au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens., Peut former des concentrations de poussières com-

bustibles dans l'air.

Auto-allumage La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme pyro-

phore.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, supérieure

Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



## CUROX®BRK-A12

Version 3.1 Date de révision: 06/14/2024

Numéro de la FDS: 600000000000

Sans objet

Date de dernière parution: 03/25/2022 Date de la première parution: 07/10/2018

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

Pression de vapeur

rieure

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité relative : non établi(e)

Densité : 1.86 g/cm3

Masse volumique apparente : env. 1,000 kg/m3

Solubilité

Solubilité dans l'eau : partiellement soluble

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Sans objet

Température d'auto-

inflammation

Sans objet

Viscosité

Viscosité, dynamique : Sans objet

Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Non explosif Éviter la formation de poussière.

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange est classé(e) comme un oxydant

de catégorie 3.

Matières auto-échauffantes : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un

auto-chauffant.

Taille des particules : non établi(e)

Distribution de la taille des

particules

 $D10 = 430 \mu m$ 

Type de distribution: Distribution de volume Technique de mesure: Diffraction au laser

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 3.1 06/14/2024 600000000050 Date de la première parution: 07/10/2018

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Peut aggraver un incendie; comburant.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition dans les conditions normales d'entre-

posage.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Éviter l'humidité.

Éviter l'humidité.

De faibles quantités d'humidité ou d'impuretés suffisent déjà pour réduire nettement la désagrégation à accélération spon-

tanée (SADT).

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.

Protéger de l'humidité.

Protéger de toute contamination.

Protéger de l'humidité.

Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la

TDAA.

De faibles quantités d'humidité ou d'impuretés suffisent déjà pour réduire nettement la désagrégation à accélération spon-

tanée (SADT).

Produits incompatibles : Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd,

réducteur Impuretés

Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd,

réducteur

Produits de décomposition

dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs

irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

## **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 862.79 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

### **Composants:**

## Peroxodisulfate de diammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 742 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 3.1 06/14/2024 600000000050 Date de la première parution: 07/10/2018

Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Remarques: Basé sur des données expérimentales

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: Jugement d'expert

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée Remarques: Jugement d'expert

## Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

**Produit:** 

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

### **Composants:**

### Peroxodisulfate de diammonium:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Irritation de la peau

### Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:** 

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

## Composants:

## Peroxodisulfate de diammonium:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux.

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

## Sensibilisation cutanée ou respiratoire

## Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 3.1 06/14/2024 600000000050 Date de la première parution: 07/10/2018

## Sensibilisation des voies respiratoires

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

#### **Composants:**

## Peroxodisulfate de diammonium:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voies d'exposition : inhalation (poussière/brume/émanations)

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

## Mutagénécité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

## **Composants:**

## Peroxodisulfate de diammonium:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Voie d'application: Intrapéritonéal

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

#### Cancérogénicité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

## **Composants:**

### Peroxodisulfate de diammonium:

Espèce : Souris

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 52 semaines

Méthode : Directives du test 451 de l'OECD

Résultat : négatif

### Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 3.1 06/14/2024 600000000050 Date de la première parution: 07/10/2018

### **Composants:**

### Peroxodisulfate de diammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 250 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: >= 250 Poids

corporel mg/kg

Méthode: Directives du test 421 de l'OECD

## STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

**Produit:** 

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

## Composants:

## Peroxodisulfate de diammonium:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

## Composants:

### Peroxodisulfate de diammonium:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

## Toxicité à dose répétée

### Composants:

### Peroxodisulfate de diammonium:

Espèce : Rat

NOAEL : 1,000 mg/kg
LOAEL : 3,000 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 d

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Espèce : Rat NOAEL : 41.1 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 28 d

Méthode : Directives du test 407 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 3.1 06/14/2024 600000000050 Date de la première parution: 07/10/2018

Espèce : Rat

NOAEL : 0.0103 mg/l

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)

Méthode : Directives du test 413 de l'OECD

Espèce : Rat

: 0.005 mg/l

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)

Méthode : Directives du test 413 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

**Autres informations** 

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

## Écotoxicité

## Composants:

## Peroxodisulfate de diammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Scophthalmus maximus (turbot)): 107.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

CE50 (Phaeodactylum): 320 mg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Phaeodactylum): 32 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (Pseudomonas putida): 36 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Numéro de la FDS: Date de révision: 600000000050 06/14/2024 3.1

Date de dernière parution: 03/25/2022 Date de la première parution: 07/10/2018

## Persistance et dégradabilité

## **Composants:**

## Peroxodisulfate de diammonium:

Biodégradabilité Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

#### Potentiel bioaccumulatif

## **Composants:**

#### Peroxodisulfate de diammonium:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Remarques: Sans objet

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

### **Produit:**

Information écologique sup- : Donnée non disponible

plémentaire

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le

traitement des déchets.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Emballages contaminés Éliminer le produit conformément avec la réglementation lo-

cale en vigueur.

Nettoyer le récipient avec de l'eau.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimina-

tion des déchets agréée. Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 3.1 06/14/2024 60000000050 Date de la première parution: 07/10/2018

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

## Réglementations internationales

**UNRTDG** 

No. UN : UN 1444

Nom d'expédition : AMMONIUM PERSULPHATE

Classe : 5.1
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 5.1
Dangereux pour l'environne- : non

ment

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1444

Nom d'expédition : Ammonium persulphate

Classe : 5.1
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Oxidizer
Instructions de conditionne- : 563

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 559

ment (avion de ligne)

**Code IMDG** 

No. UN : UN 1444

Nom d'expédition : AMMONIUM PERSULPHATE

Classe : 5.1
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 5.1
EmS Code : F-A, S-Q
Polluant marin : non

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## Réglementation nationale

**TDG** 

No. UN : UN 1444

Nom d'expédition : PERSULFATE D'AMMONIUM

Classe : 5.1
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 5.1
Code ERG : 140
Polluant marin : non

## Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les

selon le Règlement sur les produits dangereux



## CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 3.1 06/14/2024 600000000050 Date de la première parution: 07/10/2018

classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA (US) : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur

l'inventaire de la TSCA

AIIC (AU) : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des

obligations/restrictions réglementaires s'appliquent.

DSL (CA) : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste inté-

rieure des substances (LIS) canadienne

ENCS (JP) : En conformité avec les inventaires

ISHL (JP) : En conformité avec les inventaires

KECI (KR) : En conformité avec les inventaires

PICCS (PH) : En conformité avec les inventaires

IECSC (CN) : En conformité avec les inventaires

#### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

### **Autres informations**

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Ces renseignements de sécurité s'appliquent également aux emballages vides qui peuvent encore contenir des résidus du produit.

Les dangers inscrits sur l'étiquette s'appliquent aussi aux résidus dans le récipient.

Sources des principales don- : nées utilisées pour l'établis-

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 3.1 06/14/2024 60000000050 Date de la première parution: 07/10/2018

sement de la fiche signalé-

l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,

que http://echa.europa.eu/

Date de révision : 06/14/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

AllC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée: LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dan-

selon le Règlement sur les produits dangereux



# CUROX®BRK-A12

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/25/2022 3.1 06/14/2024 60000000050 Date de la première parution: 07/10/2018

gereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F